



Élaborer un protocole pluriprofessionnel au sein d'un centre de santé



Définition et notions diverses

Protocole(s) pluriprofessionnel(s)

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS)*, « un protocole pluriprofessionnel traduit la volonté partagée d'associer des compétences médicales, soignantes et médico-sociales pour mieux prendre en charge une situation concernant une ou des maladie(s) aiguë(s) ou chronique(s). Il répond à un problème pluriprofessionnel identifié par une équipe, au sein d'une structure de soins ou sur un territoire ».

Les objectifs d'un protocole pluriprofessionnel pour un CDS :

- Répondre à un besoin de l'équipe pour une meilleure prise en charge pluriprofessionnelle de leur patientèle.
- Encourager le travail collectif en s'appuyant sur l'expérience et les compétences des professionnels de santé (PS) concernés.
- Améliorer la coordination des membres de l'équipe lors de situations complexes et/ou fréquentes.
- Formaliser et harmoniser les pratiques existantes selon les recommandations de la HAS et validées par l'équipe localement.

L'élaboration et la mise en place de protocoles pluriprofessionnels est un indicateur socle de l'axe 2 (travail en équipe/coordination) de l'accord national des centres de santé. Chaque protocole est valorisé à hauteur de 100 points fixes, soit 700 €, le point valant 7 €. Huit protocoles peuvent être rémunérés au maximum, soit 5 600 €.



Dès qu'un protocole est validé par l'équipe, il est conseillé de le transmettre pour étude au référent CPAM sans attendre la fin de l'année.



Les 7 thèmes prioritaires pour élaborer un protocole de prise en charge pluriprofessionnel dans le cadre de l'accord national :

- Affections sévères compliquées ou décompensées (insuffisance cardiaque, BPCO, asthme instable, troubles psychiques graves...).
- Pathologies chroniques nécessitant des soins itératifs et une intervention pluriprofessionnelle permettant notamment de prévenir la désinsertion socioprofessionnelle : lombalgies chroniques invalidantes, syndrome anxio-dépressif...
- Patients pour lesquels le risque iatrogénique ou l'équilibre thérapeutique nécessite l'intervention concertée récurrente de plusieurs acteurs (pharmacien, biologiste, infirmier, médecin généraliste ou autre spécialiste...) : AVK, insulinothérapie...
- Patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté : sujets âgés fragilisés (isolement, dénutrition...), plaies chroniques (escarres, ulcères veineux ou mixtes, plaies du diabétique), patients poly-pathologiques, soins palliatifs, suivi post AVC...
- Patients obèses.
- Grossesses à risque (pathologie sous-jacente, antécédents, grossesses multiples...) et grossesses évoluant dans un environnement psychosocial difficile (isolement, précarité, addictions...).
- Pathologies dont la prise en charge est rendue complexe par l'association à des troubles psychiques, des troubles du comportement ou des difficultés sociales, maltraitance intrafamiliale.



Ces 7 thèmes sont à privilégier pour l'élaboration de protocoles de prise en charge pluriprofessionnelle et pour les réunions de concertation réalisées autour de dossiers de patients. Toutefois, les protocoles pluriprofessionnels hors thèmes de la liste de l'annexe 3 concernant d'autres pathologies peuvent être valorisés s'ils améliorent la prise en charge de cas complexes ; ils font l'objet d'un examen au cas par cas par l'Assurance Maladie.



Les différentes étapes pour rédiger un protocole pluriprofessionnel du centre de santé

- Choisir un thème répondant à un besoin explicite de la MSP (de préférence parmi les 7 thèmes de l'accord national ou améliorant la prise en charge de cas complexes).
- Se réunir en associant les professionnels concernés par sa mise en oeuvre.
- Analyser les pratiques en cours et définir un objectif.
- Décrire précisément Qui ? Quoi ? Comment ? Avec Qui ? Avec Quoi ?
- Rédiger le protocole en prévoyant son évaluation afin de pouvoir le mettre à jour le cas échéant.
- S'assurer de sa bonne appropriation par toute l'équipe.

En résumé

Un protocole pluriprofessionnel utile à une meilleure prise en charge des patients sera :

- Simple dans sa forme : court pour une lecture rapide et fonctionnelle (avec si possible une synthèse sous forme de logigramme, schéma...).
- Simple dans son ambition : un objectif simple, à la portée de l'équipe avec des résultats rapidement visibles et approuvés par tous.
- Simple dans sa mise en oeuvre : ancré dans la pratique des professionnels, conforme aux recommandations scientifiques.
- Adapté à chaque équipe pluriprofessionnelle.
- Suivi, évalué et réactualisé : avec des retours entre PS en réunions de concertation.



La HAS a rédigé plusieurs exemples de protocoles pluriprofessionnels (sur les AVK et HTA) consultables sur le site internet.



Canevas « indicatif » pour rédiger un protocole pluriprofessionnel

Afin de vous aider dans la rédaction et préciser notamment les attendus de la rubrique, quelques indications sont mentionnées entre parenthèses.

Titre du protocole *(court et facilement mémorisable)* :

Thème listé de l'accord national : oui, lequel : non

Un protocole ne répondant pas à l'accord national pourra être validé s'il répond positivement à tous les critères essentiels d'évaluation de l'Assurance Maladie cités ci-dessous.

Nom et siège du centre de santé :

Date de la création initiale du protocole par l'équipe :

Délai prévu avant l'évaluation du protocole par l'équipe du centre de santé :
(limitée à un an maximum conseillé pour éventuelles modifications si nécessaire)

Date(s) de modification(s) effectives(s) du protocole :
(afin de rendre le protocole encore plus pertinent par rapport aux besoins)

Dernière date de validation par l'équipe du protocole en cours :

Membres du groupe de travail ayant participé à l'élaboration (écriture) de ce protocole :

Réfèrent(e)s de ce protocole, personnes ressources :
nom et adresse mail (afin de permettre à l'Assurance Maladie une éventuelle prise de contact)

Liste des professionnels du centre de santé adhérant à la prise en charge :
nom, prénom, suivi de la profession et téléphone/adresse mail

Nom et prénom	Profession	Adresse	Téléphone et mail
---------------	------------	---------	-------------------

Liste éventuelle du(es) professionnel(s) extérieur(s) au centre de santé mais signataire(s) du projet de santé et/ou adhérant à la prise en charge après information et consentement du patient sur le partage des données médicales nécessaires.

Envisageable si le protocole répond à un vrai besoin identifié et porté par une équipe pluriprofessionnelle du centre de santé après information puis consentement du patient sur le partage des données médicales.



Problématique :

Objectif général :

ce que le protocole est sensé améliorer pour la patientèle concernée

Objectifs secondaires (opérationnels) :

choisir 1 à 3 objectifs simples et ciblés, rédigés à l'aide de verbes d'action.

Par exemple : initier, améliorer, développer, combler, organiser, encadrer, sensibiliser, participer à, éviter, limiter, réduire, minimiser, maintenir, encourager, soutenir, engager...].

- 1.
- 2.
- 3.

Il est attendu que chaque objectif bénéficie d'une évaluation (cf. ci-après).

Patients concernés :

critères d'inclusion (ne pas voir trop large) et éventuels critères de non inclusion

Rôle de chaque intervenant et coordination des intervenants impliquant plusieurs catégories de PS de l'équipe via un schéma, logigramme ou tableau :

(pas de simple exécution de prescriptions entre binôme ou de protocole purement organisationnel)

- Qui fait quoi ? Préciser chaque action de prise en charge thérapeutique et de prévention
 - MG
 - IDE
 - Kiné
 - [Pharmacien...]
- Quand ? À quel moment intervient chaque professionnel ?
- Comment ?
- Quel(s) apport(s) pour le patient par rapport à une prise en charge non coordonnée ?

Échanges entre professionnels et/ou en réunions de concertation pluriprofessionnelles :

- Pour discuter du suivi des patients et analyser leur prise en charge coordonnée.
- Pour mettre à jour le protocole.

Quels outils de communications ? (Spico, Weda...) Fréquence des réunions ? Dates ?

Prochaine date si connue ?

Évaluation

Les indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte de l'objectif du protocole.

A minima, les critères de suivi proposés par la HAS 2015 :

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2033014/fr/comment-elaborer-et-mettre-en-oeuvre-des-protocoles-pluriprofessionnels

- Nombre de personnes prises en charge selon le protocole (inclusions) / nombre de personnes concernées.
- Effets indésirables liés à l'utilisation du protocole.
- Evolution des résultats des soins selon des critères cliniques ou biologiques.
- Satisfaction des professionnels et des patients.



Les attentes de l'Assurance Maladie pour valoriser les protocoles pluriprofessionnels

Une fois transmis au référent CPAM, le protocole pluriprofessionnel sera ensuite envoyé au Service Médical pour analyse.

Besoin et contexte de mise en oeuvre

Critères essentiels	Le protocole répond à un vrai besoin identifié par l'équipe.
	Le besoin identifié nécessite l'intervention coordonnée de plusieurs catégories de professionnels de santé de l'équipe (qui ne se limite pas à un binôme dans une relation prescripteur-exécutant).

Contenu

Critères essentiels	Les objectifs de la prise en charge sont précisés.
	Le protocole est limité à un ou des points critiques de la prise en charge. La population cible est précisée avec des critères d'inclusion et d'exclusion.
	Il précise le rôle de chacun des professionnels impliqués dans la prise en charge.
	Il précise les moments d'intervention de chacun des professionnels impliqués dans la prise en charge.
	Il est conforme aux bonnes pratiques ou lorsqu'elles n'existent pas, est basé sur les meilleures pratiques possibles sur la base d'un consensus du groupe.
	Il prévoit des outils associés à la prise en charge.

Accessibilité

Critères essentiels	Le protocole est simple et aisément consultable lors des soins. Les outils de communications sont identifiés, sécurisés et tracés.
---------------------	---

Auto-évaluation

Critères essentiels	Il prévoit des critères de suivi.
	Le protocole prévoit des échanges en équipe pluriprofessionnelle afin de permettre des réactualisations régulières.



Attention, tous les critères essentiels sont nécessaires à la validation du protocole pluriprofessionnel.



Ces 7 thèmes sont à privilégier pour l'élaboration de protocoles de prise en charge pluriprofessionnelle et pour les réunions de concertation réalisées autour de dossiers de patients. Toutefois, les protocoles pluriprofessionnels hors thèmes de la liste de l'annexe 3 concernant d'autres pathologies peuvent être valorisés s'ils améliorent la prise en charge de cas complexes ; ils font l'objet d'un examen au cas par cas par l'Assurance Maladie.



Attention, les missions de Santé Publique, les Protocoles de Coopération et les parcours de soins ne sont pas valorisés comme des protocoles pluriprofessionnels ; leurs attendus sont spécifiques et sont définis par l'ACI.



Les contacts

Pour plus d'informations ou pour un accompagnement sur l'élaboration des protocoles pluriprofessionnels, vous pouvez contacter vos référents MSP de l'Assurance Maladie.

coordination-structures.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr



Les annexes

Bibliographie, références scientifiques : utilisées pour élaborer le protocole, recommandations élaborées par les agences sanitaires (Haute Autorité de Santé (HAS), ANSM, Santé Publique France...). S'il n'existe pas de preuve, l'équipe peut adopter une position sur les meilleures pratiques possibles sur la base d'un consensus du groupe basé sur l'expérience des PS.

Annexes avec la liste des documents associés : documents nécessaires, utiles pour la mise en oeuvre du protocole (fiche d'inscription, outils, questionnaires...) éventuel tableau récapitulatif ou logigramme.

Lieu de consultation du protocole pluriprofessionnel, des annexes : fichier informatique, via le système d'information partagé, classeur...